



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG

### PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil de Communauté du 31 mars 2011 à Katzenthal

Sous la présidence de Monsieur Roger BLEU, la séance est ouverte à 17h30.

#### **Présents :**

M. Jean-Marie FRISTCH, Vice-président et Délégué titulaire, représentant de la commune d'Ammerschwihr

M. François GRONDAHL, Délégué titulaire, représentant de la commune d'Ammerschwihr

M. Jean-Louis BARLIER, Délégué titulaire, représentant de la commune de Fréland

Mme Martine THOMANN, Déléguée titulaire, représentante de la commune de Fréland

Mme Nicole TISSERAND, Déléguée titulaire, représentante de la commune de Katzenthal

M. Jean-Jacques GRANDJEAN, Délégué titulaire, représentant de la commune de Katzenthal

M. Henri STOLL, Vice-président et Délégué titulaire, représentant de la commune de Kaysersberg

Mme Françoise GRASS, Déléguée titulaire, représentante de la commune de Kaysersberg

M. Guy BOOTZ, Délégué titulaire, représentant de la commune de Kaysersberg

M. Joseph FRITSCH, Délégué titulaire, représentant de la commune de Kientzheim

M. Jean-François MAURER, Délégué titulaire, représentant de la commune de Kientzheim

M. Bernard ANDRES, Délégué titulaire, représentant de la commune de Labaroche

M. Henri WAWRETSCHKA, Vice-président et Délégué titulaire, représentant de la commune de Labaroche

M. Jean-Marie MULLER, Vice-président et Délégué titulaire, représentant de la commune de Lapoutroie

M. Patrice PERRIN, Délégué titulaire, représentant de la commune de Lapoutroie

M. Roger BLEU, Président et Délégué titulaire, représentant de la commune de Le Bonhomme

M. Jean-François BOTTINELLI, Délégué titulaire, représentant de la commune de Le Bonhomme

M. Antoine BALHAZARD, Vice-président et Délégué titulaire, représentant de la commune d'Orbey

Mme Rose-Blanche DUPONT, Déléguée titulaire, représentante de la commune d'Orbey

M. Michel FRITSCH, Délégué titulaire, représentant de la commune de Sigolsheim

**Absents représentés :****Procurations :**

Néant

**Absents excusés non représentés :**

M. Jean-Jacques RAUCH, Délégué titulaire, représentant de la commune de Kaysersberg  
M. Jean-Marc GOERG, Délégué suppléant, représentant de la commune de Kaysersberg  
M. Guy JACQUEY, Délégué titulaire, représentant de la commune d'Orbey  
Mme Chantal OLRV, Déléguée titulaire, représentante de la commune d'Orbey  
M. Rémi MAIRE, Délégué suppléant, représentant de la commune d'Orbey  
M. Thierry SPEITEL, Vice-président et Délégué titulaire, représentant de la commune de Sigolsheim

**Absents non excusés :**

Néant

**Invités présents :**

M. Dominique MEYER, Délégué suppléant, représentant de la commune d'Ammerschwihhr  
M. Bernard GAU, Délégué suppléant, représentant de la commune de Fréland  
Mme Yvette KLEE, Déléguée suppléante, représentante de la commune de Katzenthal  
M. René BRUN, Délégué suppléant, représentant de la commune de Lapoutroie  
M. Robert CLAUDEPIERRE, Délégué suppléant, représentant de la commune de Le Bonhomme

**Invités excusés :**

M. Jean-Louis LORRAIN, Sénateur  
M. Jean-Louis CHRIST, Député  
M. Pierre-André PEYVEL, Préfet du Haut-Rhin  
M. Stéphane GUYON, Sous-préfet par intérim  
Mme EHRHART, Secrétaire Générale de la Sous-préfecture  
Mme Sylvie SCHMITT, Principale du collège de Kaysersberg  
M. Dominique GAUER, Principal du collège d'Orbey  
M. Théo LEIBER-FALLER, Délégué suppléant, représentant de la commune de Kientzheim  
M. Charles BRUN, Délégué suppléant, représentant de la commune de Labaroche  
Mme Agnès GSCHAEDLER, Déléguée suppléante, représentante de la commune de Sigolsheim

**Secrétaire de séance :**

Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale.

*Signature du Secrétaire de séance*

**Publicité :**

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le code général des Collectivités Territoriales :

- Convocation des membres titulaires et suppléants le 24 mars 2011
- Publication par voie de presse : Journaux DNA et l'ALSACE.

**Ordre du jour :**

**N° 015/2011-AG :** Approbation de la modification de l'Ordre du Jour – **Point ajouté**

**1. N° 016/2011-AG : Approbation du compte-rendu du Conseil de Communauté** du 24 février 2011

**2. Communication du Président**

2.1 Grand Pays de Colmar (GPC) : compte-rendu de la réunion du 11/03/2011

**3. Communication des représentants de la CCVK** aux syndicats auxquels adhère notre structure (SMALB - SMMVR – SITEUCE - SITDCE)

3.1 Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Lac Blanc (SMALB) : compte-rendu du Comité Syndical du 16/03/2011

**4. Rapports de Commissions et Groupes de Travail :** néant pour cette séance

**5. Finances**

5.1 **N° 017/2011-FI :** Approbation des Budgets Primitifs 2011 des services « Administration Générale », « Zones d'Activités de la Vallée » et « SPANC »

5.2 **N° 018/2011-FI :** Approbation du Budget Primitif 2011 du service « Ordures Ménagères »

5.3 **N° 019/2011-FI :** Approbation des Budgets Primitifs 2011 des services Assainissement « VIGNOBLE » et « FLLBO »

5.4 **N° 020/2011-FI :** Centre Nautique : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour le financement des travaux liés à la mise en place du traitement à l'ozone de l'eau

5.5 Service « Ordures Ménagères » : Service « Ordures Ménagères » : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour la mise en place de bornes Point d'Apport Volontaire d'Ordures Ménagères Résiduelles (PAV OMR) à Fréland – **Point retiré**

**6. N° 021/2011-DL : Développement local :** Approbation du programme d'actions 2011 de la CCVK au titre de la charte intercommunale d'aménagement et de développement 2007-2012

**7. Centre Nautique**

7.1 **N° 022/2011-CN :** Tarifs : Mise en place de la gratuité lors des demandes de mise à disposition des équipements du Centre Nautique pour l'organisation d'événements destinés à collecter des fonds en vue d'un reversement à des organismes humanitaires, sociaux ou culturels

**8. Personnel**

8.1 **N° 023/2011-PR :** Administration Générale : Remboursement des frais et versement d'indemnités à la stagiaire Mlle Aurélie HEISCH

8.2 **N° 024/2011-PR :** Médiathèque : Création d'un poste saisonnier – **Point ajouté**

**9. N° 025/2011-AS : Assainissement :** Service AKKS - Approbation des taux de participation des communes au remboursement de l'aide financière de l'Agence de l'Eau attribuée pour financer la part « viticole » des travaux effectués sur les bassins de rétention de Sigolsheim

**10. Administration Générale**

10.1 **N° 026/2011-AG :** Service Public d'accueil de la Petite Enfance et d'animation Jeunesse dans la Vallée : Validation du principe de recours à la DSP, autorisation d'engager la procédure de publicité et désignation des membres de la Commission spécialisée

10.2 **N° 027/2011-AG :** Mission Locale Haut-Rhin Nord Colmar - Guebwiller : Approbation de la convention 2011

10.3 **N° 028/2011-AG :** Approbation de la Charte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges 2011-2023

10.4 **N° 029/2011-AG :** Programme de sensibilisation à l'environnement sur le territoire de la CCVK : Approbation de la convention avec le CPIE des Hautes Vosges- traité lors des points relatifs à l'Administration Générale – **Point ajouté**

**11. Délégations au Président** – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

11.1 Marchés et avenants : Liste des marchés conclus en 2011

11.2 Encaissement des indemnités de sinistres

**12. Informations et divers**

12.1 Signature du manuel d'autosurveillance de la STEP de Lapoutroie

M. BLEU ouvre la séance en félicitant M. Henri STOLL, pour son élection aux cantonales du 27 mars dernier ainsi que M. Guy JACQUEY pour son élection à la Vice-présidence de la Commission Solidarité.

Le Président poursuit en demandant l'approbation par les Délégués de la modification de l'Ordre du Jour à savoir (**N° 015/2011-AG**) :

- l'ajout des points suivants :

- 8.2 Médiathèque : Création d'un poste saisonnier – traité lors des points relatifs au Personnel ;
- 10.4 Programme de sensibilisation à l'environnement sur le territoire de la CCVK : Approbation de la convention avec le CPIE des Hautes Vosges- traité lors des points relatifs à l'Administration Générale.

- la suppression du point suivant :

- 5.5 Service « Ordures Ménagères » : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour la mise en place de bornes Point d'Apport Volontaire d'Ordures Ménagères Résiduelles (PAV OMR) à Fréland – traité lors des points relatifs aux Finances.

**Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents,** la modification de l'Ordre du Jour comme détaillée ci-dessus.

M. BLEU poursuit avec les points mis à l'Ordre du Jour.

## **1. N° 016/2011-AG : Approbation du compte-rendu du Conseil de Communauté** du 24 février 2011

Le procès-verbal de la séance du 24 février 2011 a été transmis par courriel le 21 mars dernier.

**Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents,** le procès-verbal du 24 février 2011, sans réserve ni observation.

## **2. Communication du Président**

### 2.1 Grand Pays de Colmar (GPC) : compte-rendu de la réunion du 11/03/2011

Le Collège des Présidents s'est réuni le 11 mars dernier et les sujets suivants ont été abordés :

- Le rapport d'activités 2010 a été présenté et est consultable sur le site du GPC au lien suivant :

<http://grandpays.colmar.fr/rapport-d-activites,19838,fr.html>

- Contractualisation Pays/Région : la Convention Intégrée de Développement Durable 2011-2015 (CIDD) : le Collège des Présidents a validé les modalités de fonctionnement des instances du Pays dans le cadre du CIDD et a souligné que désormais la composition du Collège sera élargie aux Présidents des SCOT du territoire.

Par ailleurs, la proposition des axes prioritaires du GPC pour la période 2011-2015 a été approuvée en précisant que les thématiques doivent être en lien avec les priorités régionales.

- Budget prévisionnel 2011 : il a été approuvé pour un montant de 343 175 euros.

La cotisation des membres du Pays est maintenue à 0,50€ par habitant (base population du Pays au 1/01/2011).

- Plan Climat Énergie : le Collège a pris connaissance du programme de la quinzaine de l'environnement, de l'énergie et du climat qui se tiendra du 1<sup>er</sup> au 17 avril 2011 ainsi que de la formation sur le climat organisée le 12 avril prochain au Biopôle et à laquelle tous les Élus et les techniciens de la Vallée de Kaysersberg sont conviés.

Le détail du programme est consultable sur notre site Internet au lien suivant :

<http://www.cc-kaysersberg.fr/a4-quinzaine-environnement-energie-climat.pdf>

## 2.2. PASS FONCIER ® : bilan sur le territoire de la CCVK

Dans le cadre du Plan gouvernemental de cohésion sociale et de sa politique de l'habitat, le Département avait décidé de mettre en œuvre le PASS-FONCIER à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Ce dispositif visait à favoriser l'accès social à la propriété dans le Haut-Rhin, sous réserve de la participation d'un partenaire public local (Commune ou EPCI) à parité avec le Département.

D'abord réservé aux opérations réalisées dans le cadre d'un contrat de construction de maison individuelle, le PASS-FONCIER a été étendu en 2010 à toutes les opérations de logements neufs passées sous forme d'un prêt à remboursement différé, qu'ils soient collectifs ou individuels.

L'octroi d'un PASS FONCIER permettait au bénéficiaire d'avoir :

- un taux de TVA réduit à 5,5%
- une bonification du PTZ (prêt à taux zéro) de 30 ou 40 000 € supplémentaires
- une subvention de 3 000 ou 4 000 € versée par les collectivités locales
- une garantie prise en charge par le 1% Logement.

Dans le cadre de la mise en place du nouveau PTZ, le dispositif PASS FONCIER a été supprimé au 31/12/2010.

Par délibérations des 4 décembre 2008 et 18 Février 2010, le Conseil de la CCVK avait décidé de participer au dispositif dans le cadre de sa compétence « Logement social » et de faire financer la quote-part locale par les communes membres.

Le bilan 2009 - 2010 du PASS FONCIER fait apparaître :

- 230 dossiers engagés sur le territoire départemental, pour un montant de 805 000 €;
- 2 dossiers engagés sur le territoire de la CCVK : 1 à Sigolsheim et 1 au Bonhomme, pour un montant de 6.000 € (dont 2 000 € de participations communales).

## 3. Communication des représentants de la CCVK aux syndicats auxquels adhère notre structure (SMALB - SMMVR – SITEUCE - SITDCE)

### 3.1 Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Lac Blanc (SMALB) : compte-rendu du Comité Syndical du 16/03/2011

Lors de la séance du Comité Syndical, les points suivants ont été abordés :

- Approbation des points financiers avec

- o le Débat d'Orientation Budgétaire 2011 :

Dans le cadre du développement de la station du Lac Blanc, le Syndicat Mixte du Lac Blanc a retenu les projets suivants :

Extension du réseau de canon à neige :	567 500 euros HT
Maintenance du TSD6	68 000 euros HT
Étude Blancrupt :	12 500 euros HT

- o le vote du Budget Primitif 2011 pour les montants suivants :

En fonctionnement : 907 332.00 €

En investissement : 3 309 138.00 €

- La validation des tarifs pour la saison 2011

- La validation des résultats 2010/2011 :

HIVER : 1 449 000 € TTC

ÉTÉ : 252 000 € TTC

TOTAL saison : 1 701 000 € TTC soit une baisse de 90 000 € par rapport à l'année précédente.

## 4. Rapports de Commissions et Groupes de Travail

Aucune réunion programmée durant la période du 24/02 au 31/03/2011.

## 5. Finances

- 5.1 **N° 017/2011-FI** : Approbation des Budgets Primitifs 2011 des services « Administration Générale », « Zones d'Activités de la Vallée » et « SPANC » (Cf. annexe 1)

Le Président présente synthétiquement les principaux éléments des budgets (dépenses par chapitre, subventions, dépenses par fonction, évolution des recettes...).

La synthèse des budgets transmis en annexe est la suivante :

LIBELLES	M14	M14	M49
	Administration Générale ( y.c. Centre Nautique)	Zones d'Activités de la Vallée	SPANC
<b>DEPENSES</b>			
Dépenses fonctionnement	10 185 930.00 €	67 940.00 €	72 720.00 €
Dépenses investissement	1 492 240.00 €	32 190.00 €	6 000.00 €
<b>RECETTES</b>			
Recettes fonctionnement	10 185 930.00 €	67 940.00 €	72 720.00 €
Recettes investissement	1 492 240.00 €	32 190.00 €	6 000.00 €
<b>TOTAL</b>	11 678 170.00 €	100 130.00 €	78 720.00 €

En leur qualité de Présidente de l'association « Les Enfants de la Vallée » et de Président de l'Office de Tourisme Intercommunal, Mme Françoise GRASS et M. Jean-Marie MULLER doivent quitter la salle.

#### **Le Conseil de Communauté :**

- **approuve** les Budgets Primitifs 2011 des services « Administration Générale », « Zones d'Activités de la Vallée » et « SPANC » pour les montants comme ci-dessus indiqués selon les modalités de vote précisées dans le budget ;

*L'approbation des Budgets autorise le versement des subventions telles que présentées dans les annexes ad hoc .*

- **autorise** le versement d'une subvention aux œuvres sociales du personnel pour un montant de 23 625 euros, prévu dans le budget Administration Générale (*montant prévu dans les charges de personnel*) ;
- **décide de ne pas verser** de Dotation de Solidarité Communautaire aux communes ;
- **décide** de maintenir les taux de fiscalité ménages et entreprises 2010 pour l'année 2011 ;
- **autorise** le Président à exécuter le budget et à signer les contrats et conventions à intervenir.

**Décisions prises à l'unanimité des membres présents.**

Mme Françoise GRASS et M. Jean-Marie MULLER réintègre la séance.

5.2 **N° 018/2011-FI** : Approbation du Budget Primitif 2011 du service « Ordures Ménagères » (*Cf. annexe 1*)

Le Budget Primitif 2011 se présente comme suit :

- Section d'exploitation (en dépenses et en recettes) : 1 838 000 euros
- Section d'investissement (en dépenses et en recettes) : 195 370 euros

**Le Conseil de Communauté :**

- **approuve** le Budget Primitif 2011 du service « Déchets » de la Communauté de Communes pour les montants suivants en :

- Section d'exploitation (en dépenses et en recettes) : 1 838 000 euros
- Section d'investissement (en dépenses et en recettes) : 195 370 euros

- **autorise** le versement d'une subvention aux œuvres sociales du personnel pour un montant de 6 750 euros (*ce montant est prévu dans les charges de personnel en section d'exploitation*).

- **autorise** le Président à exécuter le budget et à signer les contrats et conventions à intervenir.

**Décisions prises à l'unanimité des membres présents.**

5.3 **N° 019/2011-FI** : Approbation des Budgets Primitifs 2011 des services Assainissement « VIGNOBLE » et « FLLBO » (*Cf. annexe 2*)

La proposition budgétaire (en euros) pour 2011 est la suivante :

Section	Vignoble	FLLBO
Exploitation	353 140	411 080
Investissement	164 981	244 680

Il est rappelé que les budgets présentés intègrent la reprise anticipée des résultats 2010, et intègrent le versement à l'association les œuvres sociales du personnel de la CCVK et du SMALB tel que prévu.

**Le Conseil de Communauté**

- **approuve** les budgets tels que présentés ci-dessus ;

- **autorise** le versement d'une subvention aux œuvres sociales du personnel pour un montant de 1350 euros dans le budget FLLBO (*ce montant est prévu dans les charges de personnel en section d'exploitation*).

**Décisions prises à l'unanimité des membres présents.**

5.4 **N° 020/2011-FI** : Centre Nautique : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour le financement des travaux liés à la mise en place du traitement à l'ozone de l'eau

Le choix du traitement à l'ozone de l'eau des bassins du Centre Nautique « Arc-en-ciel » fait suite à une étude et à une réflexion globale due à la nocivité du chlore.

En effet, en 2008, la CCVK avait opté pour un traitement au PHMB pour sa piscine. Le Centre Nautique est ainsi devenu le premier établissement sans chlore d'Alsace.

En 2010, l'ARS nous a fait part de la non homologation du produit (PHMB) et nous a invité à choisir un autre type de traitement très rapidement. Notre choix s'est donc orienté vers l'ozonation car ce traitement permet de réduire au maximum la chloration et traite aussi les problèmes des chloramines.

Ce choix permet de préserver la santé du Personnel ainsi que celle de nos usagers tout en s'inscrivant dans la démarche globale environnementale de la CCVK.

Enfin, l'équipement est un atout touristique essentiel pour la Vallée. La fréquentation importante pendant les saisons dites touristiques et sa présence sur la page Internet du site de l'Office de Tourisme nous le confirme.

Dans ce contexte, il est donc prévu de solliciter auprès de l'État, une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les travaux liés à la mise en place du traitement à l'ozone.

**Le Conseil de Communauté décide :**

- **de solliciter** l'État au titre de la DETR 2011, pour le versement d'une subvention maximale dans le cadre des travaux liés à la mise en place du traitement à l'ozone de l'eau ;

- **de valider** le plan de financement prévisionnel suivant :

Travaux préparatoires : 140 000 € HT

Selon l'option :

- Full ozone : 364 680 € HT maximum
- Ozonation partielle : 191 600 € HT

Soit un coût global maximum de 504 680 € HT.

Aucun autre cofinanceur n'est prévu dans ce projet à ce jour.

**Décisions prises par 18 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme GRASS et M. STOLL).**

5.5 Service « Ordures Ménagères » : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour la mise en place de bornes Point d'Apport Volontaire d'Ordures Ménagères Résiduelles (PAV OMR) à Fréland – **Point supprimé**

Après renseignements pris (Circulaire n° 2011-047 du 16/02/2011), cette opération aurait pu s'intégrer dans l'une des catégories subventionnables « Opérations de maintien ou de mise en place de services publics en milieu rural ».

Cependant, toute opération faisant l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR, ne peut avoir un commencement d'exécution avant la date de notification de l'accusé de réception du dossier complet délivré par les services de l'État. Il s'agit de la règle de « non-commencement des travaux ».

Or, l'opération « PAV OMR à Fréland » est sur le point d'être achevée.

La CCVK n'est donc pas autorisée à solliciter de subvention au titre de la DETR et par conséquent, il y a lieu de supprimer ce point de l'Ordre du Jour.

**6. N° 021/2011-DL : Développement local :** Approbation du programme d'actions 2011 de la CCVK au titre de la charte intercommunale d'aménagement et de développement 2007-2012 (Cf. annexe 3)

Le programme d'actions de développement local pour l'année 2011 qui est proposé, est issu de la charte intercommunale d'aménagement et de développement 2007-2012 et de la réflexion menée en 2009 sur la définition des priorités pour la Vallée. Il reprend les orientations budgétaires validées par le Conseil Communautaire du 24 février 2010. Il comporte des actions nouvelles, innovantes et prioritaires qui doivent permettre de répondre aux objectifs stratégiques et aux priorités de la CCVK en matière de

déplacements et mobilité, de développement touristique, d'agriculture et d'environnement.

**Le Conseil de Communauté :**

- **approuve** le programme d'actions de développement local de la CCVK pour l'année 2011 tel qu'il figure en annexe ;
- **sollicite** les cofinancements et partenariats correspondants et toute autre subvention auprès de tout cofinanceur potentiel ;
- **dit** que les sommes correspondantes sont inscrites au Budget Primitif 2011 du service Administration Générale ;
- **autorise** le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**Décisions prises à l'unanimité des membres présents.**

## 7. Centre Nautique

- 7.1 **N° 022/2011-CN** : Tarifs : Mise en place de la gratuité lors des demandes de mise à disposition des équipements du Centre Nautique pour l'organisation d'événements destinés à collecter des fonds en vu d'un reversement à des organismes humanitaires, sociaux ou culturels

Le Centre Nautique souhaite mettre en place un nouveau tarif « Gratuité » destiné aux organismes et associations, organisateurs de manifestations d'intérêt à caractère humanitaire, social ou culturel sans but lucratif dont l'objectif est de collecter des fonds destinés à être reversés à des organismes humanitaires, sociaux ou culturels.

Bien entendu, toutes les demandes seront soumises, par écrit, au Président de la Communauté de Communes qui jugera de leur éligibilité à la « Gratuité » et donnera, le cas échéant son accord.

**Le Conseil de Communauté :**

- **autorise** la mise en place du nouveau tarif « Gratuité » destiné aux organismes et associations organisateurs de manifestations d'intérêt à caractère humanitaire, social ou culturel sans but lucratif ;
- **donne** pouvoir au Président en matière de décision sur la légitimité de la demande effectuée pour la mise à disposition du Centre Nautique.

**Décisions prises à l'unanimité des membres présents.**

## 8. Personnel

- 8.1 **N° 023/2011-PR** : Administration Générale : Remboursement des frais et versement d'indemnités à la stagiaire Mlle Aurélie HEISCH

Afin d'apporter une analyse juridique de nos différents contrats, de synthétiser les procédures de marchés publics sur des fiches pratiques et d'apporter un soutien juridique sur nos différents projets en cours, un stage de quatre mois (à compter du 4 avril 2011) a été proposé à Mlle Aurélie HEISCH.

Compte tenu de l'investissement demandé à Mlle HEISCH, il est proposé au Conseil d'approuver le versement d'une indemnité fixée à 12,5% du plafond de la sécurité

sociale (soit à ce jour, 417,08€ pour un mois complet) qui sera versée mensuellement et proratisée au nombre de jours de présence.

Il est également proposé d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier. L'indemnité permettra de rembourser les frais de déplacements dans le cadre de sa mission, selon les règles applicables aux agents de droit public.

**Le Conseil de Communauté :**

- **approuve** le versement d'une indemnité mensuelle (proratisée au nombre de jours de présence) fixée à 12,5% du plafond de la sécurité sociale à Melle Aurélie HEISCH ;
- **approuve** le remboursement des frais de déplacements effectués dans le cadre de sa mission, selon les règles applicables aux agents de droit public ;
- **autorise** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Décisions prises à l'unanimité des membres présents.**

**8.2 N° 024/2011-PR : Médiathèque : Création d'un poste saisonnier – Point ajouté**

Il s'avère indispensable de recruter un agent pour faire face à un besoin saisonnier à la Médiathèque.

Nous souhaitons créer un poste d'agent administratif polyvalent (accueil du public, classement, catalogage...) à temps complet en emploi saisonnier pour la période du 17 mai au 31 août 2011.

La rémunération sera basée sur l'indice brut 297 (indice majoré 295).

**Le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents :**

- **d'approuver** la création d'un poste saisonnier d'agent administratif pour la période du 17 mai au 31 août 2011 et rémunéré sur l'indice brut 297 (IM 295) ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous les documents relatifs au contrat correspondant.

**9. N° 025/2011-AS : Assainissement : Service AKKS - Approbation des taux de participation des Communes au remboursement de l'aide financière de l'Agence de l'Eau attribuée pour financer la part « viticole » des travaux effectués sur le bassin de rétention de Sigolsheim**

La répartition entre les Communes de l'annuité de l'avance financière à rembourser à l'Agence de l'Eau se calcule sur la part viticole.

Cette dépense est couverte par les versements des viticulteurs aux Communes. Une part importante de cette recette (environ 65%) est faite par les viticulteurs conventionnés, dont le versement annuel est fixé par la convention, indépendamment de la récolte.

Il faut donc trouver un taux de répartition entre les Communes de la charge de l'annuité compatible avec les recettes.

Ce pourcentage ne peut être celui retenu pour la répartition du fonctionnement, car ce dernier est totalement proportionnel à la récolte et ne reflète donc pas les recettes

d'investissement perçues par les Communes. La conséquence de ce choix serait de ne pas couvrir la totalité de la charge de l'avance pour certaines communes et à contrario d'obtenir des excédents pour les autres.

Il est donc proposé de déterminer un taux « d'investissement », calculé sur la moyenne des recettes perçues par les Communes depuis le début du remboursement par les viticulteurs (soit depuis 2008). Un suivi sera réalisé année après année et ce taux réajusté et soumis à délibération à chaque budget.

Il est également proposé de délibérer sur un taux de « fonctionnement » pour la répartition de la charge industrielle facturée par le SITEUCE, sur la base du volume de récolte annuel (année n-2).

Pour le budget 2011, les taux proposés sont les suivants :

	Taux fonctionnement (sur la base de la récolte 2009)		Taux Investissement (moyenne récoltes 2007- 2010) sur la base des conventions et déclarations de récolte pour les caves non conventionnés)	
	hl	taux	hl	taux
Ammerschwahr	42 323,50	43,2 %	30 950,91	34,6%
Kaysersberg	2 315,60	2,4 %	2 078,96	2,3%
Kientzheim	19 387,04	19,8 %	21 698,04	24,3%
Sigolsheim	33 918,66	34,6 %	34 627,52	38,8%
<b>Total</b>	<b>97 944,80</b>	<b>100 %</b>	<b>89 355,43</b>	<b>100 %</b>

**Le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents, de valider** les taux « fonctionnement » et « investissement » ci-dessus mentionnés pour le remboursement de l'avance financière de l'Agence de l'Eau.

## 10. Administration Générale

10.1 **N° 026/2011-AG** : Service Public d'accueil de la Petite Enfance et d'animation Jeunesse dans la Vallée : Validation du principe de recours à la DSP, autorisation d'engager la procédure de publicité et désignation des membres de la Commission Spécialisée (Cf. annexes 4-5 et 6)

Depuis 1999, la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg (10 communes – 18 000 habitants) a mis en place un service d'accueil de la Petite Enfance ainsi qu'un Service d'Animation Jeunesse. Elle a donc créé les structures et services suivants :

- 4 multi-accueils (crèche et halte-garderie) pour les enfants de 0 à 6 ans répartis sur l'ensemble du territoire communautaire comme suit :

- - Multi-Accueil de Kaysersberg 30 places
- - Multi-Accueil de Sigolsheim 13 places
- - Multi-Accueil d'Hachimette 20 places
- - Multi-Accueil d'Orbey 30 places

- 1 Relais Assistantes Maternelles

- 1 Service Jeunesse intercommunal

L'objectif de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg, par la mise en place et le fonctionnement de ces services, est de répondre aux besoins des familles de la Vallée de Kaysersberg et de proposer des services de qualité contribuant à l'attractivité du territoire pour de jeunes ménages.

L'ensemble de ces structures et services est actuellement géré au travers de deux Délégations de Service Public confiées à l'Association "Les Enfants de la Vallée". Ces DSP arrivent à échéance le 31 décembre 2011.

Il est donc nécessaire que le Conseil de Communauté se prononce sur le choix de mode de gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et, le cas échéant, engage la procédure de Délégation de Service Public telle que définie au C.G.C.T.

Des annexes comprenant :

- La description des modes de gestion possibles pour le service d'accueil de la Petite Enfance et d'Animation Jeunesse
- La présentation des caractéristiques essentielles du service
- Le calendrier de procédure

ont été transmises par courriel avec l'invitation à la réunion de Bureau du 24/03/2011.

*Compte tenu de sa qualité de Présidente de l'association « Les Enfants de la Vallée », Mme Françoise GRASS se doit de quitter la salle.*

#### **Le Conseil de Communauté :**

- **valide** le principe du recours à la Délégation de Service Public pour la gestion de l'ensemble de ces structures et services ;
- **autorise** le Président à engager la procédure de publicité en vue de recueillir les offres des candidats ;
- **décide** que la Commission Spécialisée d'ouverture des plis, élue et installée au Conseil de Communauté du 30 juillet 2008 pour la DSP jeunesse, soit celle qui statuera pour cette nouvelle Délégation de Service Public.

*Pour mémoire, les membres sont les suivants :*

*Membres titulaires : Chantal OLRY, Henri WAWRETSCHKA, Jean-Jacques RAUCH, Martine THOMANN et Jean-Marie MULLER ;*

*Membres suppléants : Rose-Blanche DUPONT, Guy BOOTZ, Antoine BALTHAZARD, Michel FRITSCH et Jean-François GRONDAHL.*

*Sont associés à cette Commission avec voix consultative, le comptable de la CCVK et un représentant de la Direction Générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.*

#### **Décisions prises à l'unanimité des membres présents.**

*Mme GRASS réintègre la séance.*

#### **10.2 N° 027/2011-AG : Mission Locale Haut-Rhin Nord Colmar - Guebwiller : Approbation de la convention 2011 (Cf. annexe 7)**

Dans le cadre de l'accompagnement des jeunes de 16 à 26 ans en recherche d'emploi, la Mission Locale assure quatre permanences mensuelles délocalisées sur le territoire de la CCVK à Kaysersberg, Lapoutroie et Orbey.

Les modalités de cet accompagnement sont fixées par convention entre la Mission Locale et la CCVK.

Le bilan de l'activité de la Mission Locale dans la Vallée de Kaysersberg au 31/09/2010 fait apparaître :

- plus de 1000 contacts (dont 311 entretiens individuels) ;
- l'accueil de 85 jeunes (dont 40 pour un premier accueil) ;
- 30 jeunes en situation d'emploi et/ou de formation professionnalisante (dont 5 en CDI non aidé)

Il y a lieu d'approuver la convention 2011 entre la CCVK et la Mission Locale de Colmar.

La participation sollicitée de la CCVK au fonctionnement de ces permanences délocalisées pour l'année 2011 s'élève à 11 075 € (en hausse de 1,7% par rapport à 2010).

**Le Conseil de Communauté :**

- **approuve** la convention de fonctionnement des permanences délocalisées de la Mission Locale Haut-Rhin Nord Colmar - Guebwiller dans la Vallée de Kaysersberg pour l'année 2011 ;
- **décide d'inscrire** les crédits correspondants au Budget Primitif 2011 du Service Administration Générale ;
- **autorise** le Président à signer la convention correspondante et tout autre document se rapportant à cette affaire.

**Décisions prises à l'unanimité des membres présents.**

10.3 **N° 028/2011-AG** : Approbation de la Charte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges 2011-2023 (Cf. annexes 8 et 9)

*Avant d'entamer la discussion, le Président souhaite rappeler certains faits et leur déroulement.*

*Il rappelle que 3 communes ont d'ores et déjà voté « contre » la nouvelle Charte du Parc (Le Bonhomme – Lapoutroie et Orbey), les communes de Kaysersberg, d'Ammerschwihr, de Katzenthal, de Fréland et de Labaroche ont voté en faveur de la Charte et les communes restantes ne se sont pas encore positionnées.*

*La CCVK a, quant à elle, décidé d'atermoyer sa décision au regard de problématiques liées au dossier du projet éolien.*

*Le 30 mars à 16h00, Monsieur le Préfet de Région a reçu M. BLEU en entretien pendant lequel les informations et explications concernant les blocages potentiels à venir quant aux schémas « Énergie et biodiversité » ont été exposés.*

*Le Préfet a assuré qu'en cas de jugement favorable du Tribunal Administratif, il s'engagerait à faire avancer ce projet. Il a également souligné que les Ministres de l'Environnement, Mme KOSCIUSKO-MORIZET et M. BORLOO, sont favorables à l'énergie éolienne.*

*Au regard de ces éléments, le Président estime qu'il n'y a pas lieu de maintenir la pression et propose de voter en faveur de la nouvelle Charte et de l'adhésion de la CCVK au Parc. Il fait part de ses craintes par rapport aux conséquences qui pourraient en découler si la CCVK désapprouvait la Charte, et a ajouté que dans ce cas, il n'y aurait aucune garantie d'obtenir gain de cause.*

M. Jean-Marie MULLER souhaite rappeler que personne n'est contre la Charte et qu'il s'agissait d'une simple stratégie de pression.

Il ajoute « on nous a caractérisé de naïfs et c'est loin d'être le cas. En tant qu'Élus locaux, proches des préoccupations des riverains, notre rôle est d'agir et c'est ce que nous avons fait ». Puis « Si la CCVK décide d'adhérer au Parc, les 3 communes qui ont voté contre vont se retrouver seules. Elles devront donc se raviser et se contraindre à délibérer favorablement ».

Il fait part de ses regrets quant au manque de solidarité intercommunale pour le dossier de la RD415. L'immobilisme de l'État est lui aussi pointé du doigt. Il trouve cela inacceptable que certains fonctionnaires confondent le militantisme personnel et l'instruction objective et il affirme que l'État n'a pas fait le bon choix en dépensant 250 millions d'euros pour un équipement que personne n'emprunte. Il espère sincèrement que lors de la prochaine manifestation ou de toute autre action, qu'aucun membre de la CCVK ne manque à l'appel.

M. MULLER précise qu'il votera « Contre » la Charte.

Pour faire suite à l'intervention de M. MULLER, M. Patrice PERRIN annonce qu'il votera également « Contre ». Et comme M. MULLER, il pense que l'État se désintéresse des problématiques rencontrées dans notre Vallée.

Il ajoute que lors de la réunion COLlectif pour la Sécurité et la Tranquillité des Axes Vosgiens (COSTAV) qui s'est tenue le 4 mars dernier, les membres ont mentionné le risque d'une démobilisation car ils ne se sentent pas suivis. Lors de cette réunion toujours, une promesse a été faite d'organiser une action avant la fin mai qui réunira tous les élus communaux et intercommunaux de la Vallée.

M. Henri STOLL pense qu'il est nécessaire que les riverains participent à ces mobilisations.

Avant de passer au vote, le Président précise que l'approbation de la Charte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges intègre :

- l'approbation de la Charte révisée du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges ;
- l'approbation des statuts modifiés du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (annexés à la Charte) ;

Mais également :

- l'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte du Parc ;
- et dans le cas où la CCVK déciderait d'adhérer au Syndicat Mixte, la désignation d'un membre pour représenter la CCVK au sein des instances du Syndicat Mixte du Parc en tant que Délégué.

Pour mémoire, le Parc Naturel Régional, créé en 1989, a obtenu le renouvellement de son classement pour 10 ans en 1998. Ce classement a été prorogé de deux ans en application de l'article L333-1 du Code de l'Environnement, prolongeant ainsi son classement jusqu'au 6 juin 2010.

Pour que son classement soit renouvelé, le Parc a procédé à la révision de sa Charte.

De 2007 à 2009, le Parc a conduit le processus d'étude, d'animation et de concertation avec les acteurs et partenaires du territoire pour élaborer un nouveau projet de Charte.

Le projet de Charte 2011-2023, constitué d'un rapport et d'un plan du Parc, a été soumis à enquête publique du 25 janvier au 25 février 2010 inclus, conformément à

l'article R333-6-1 du Code de l'environnement, et a été modifié pour tenir compte des conclusions de la Commission d'Enquête.

Le projet de Charte révisée a été adressé à l'ensemble des Communes, des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et des Conseils Généraux concernés par le projet. Chaque collectivité et EPCI à fiscalité propre doit approuver individuellement le projet par délibération (article R333-7 du code de l'Environnement).

En raison de leurs compétences spécifiques en matière de gestion de l'espace, de développement économique ou d'environnement, les EPCI à fiscalité propre concernés par la proposition de périmètre sont amenés à approuver le projet de charte révisée. Compte tenu des nouveaux textes en vigueur, si un EPCI à fiscalité propre n'approuve pas la Charte, les Communes membres de cet EPCI à fiscalité propre ne pourront être classées « Parc Naturel Régional », même si elles décident d'approuver la Charte.

Le projet de Charte révisée sera ensuite soumis à l'approbation des Conseils Régionaux de Franche-Comté, d'Alsace et de Lorraine, chargés de présenter la demande de renouvellement de classement pour 12 ans au Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer.

Avant la signature par le Premier Ministre du décret classant notre territoire en « Parc Naturel Régional », la Charte sera soumise à l'avis des différents Ministères concernés.

#### **Le Conseil de Communauté :**

- **approuve** la Charte révisée du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges ;
- **approuve** les statuts modifiés du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges annexés à la Charte ;
- **approuve** l'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte du Parc ;
- **désigne** M. Patrice PERRIN pour représenter la CCVK au sein des instances du Syndicat Mixte du Parc en tant que Délégué.

**Décisions prises à 18 voix POUR et 2 CONTRE (MM. Jean-Marie MULLER et Patrice PERRIN).**

#### 10.4 **N° 029/2011-AG** : Programme de sensibilisation à l'environnement sur le territoire de la CCVK : Approbation de la convention avec le CPIE des Hautes Vosges (Cf. annexe 10) – **Point ajouté**

Dans le cadre de la mise en place d'un Programme Pluriannuel de Sensibilisation et d'Éducation à l'Environnement sur son territoire, la CCVK passe une convention avec le CPIE des Hautes-Vosges (association d'éducation à la nature et à l'environnement).

Le CPIE des Hautes-Vosges mènera des actions autour de plusieurs axes thématiques : déchets, énergie, eau, milieux naturels et paysages, transports et mobilité.

Le programme s'adresse aux élèves des écoles primaires, au jeune public en situation de loisirs, au grand public et à certains publics spécialisés (techniciens et élus).

L'association s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation de ces actions : élaboration, organisation et planification des projets ; intervention des animateurs professionnels du CPIE et de ses partenaires ; utilisation d'outils et de supports pédagogiques adaptés.

La convention est établie pour une durée allant jusqu'au terme de l'année scolaire 2014-2015.

La CCVK soutient la réalisation de ce programme jusqu'à cette date. Le CPIE des Hautes Vosges transmettra à la CCVK au mois de novembre de chaque année une proposition d'avenant à la convention précisant le détail des animations pour l'année suivante.

Le soutien financier attribué par la CCVK au CPIE sera déterminé lors de l'examen du budget de la CCVK, au mois de mars de chaque année.

Le montant de la subvention allouée par la CCVK au CPIE des Hautes-Vosges ne pourra en aucun cas dépasser 14.000€/an.

Chaque année, le CPIE des Hautes-Vosges remettra et présentera un bilan détaillé et une évaluation quantitative et qualitative des animations réalisées.

Une démonstration d'une animation auprès des techniciens et élus de la CCVK est demandée au CPIE des Hautes-Vosges.

*M. Jean-Marie MULLER souhaite qu'un bilan précis soit établi et obtenir le détail du programme.*

*Le Président l'informe que le bilan a été mis en ligne sur notre site et il ajoute qu'une présentation sera faite en réunion Président/Vice-présidents très prochainement.*

**Le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents :**

- **d'approuver** la convention avec le CPIE des Hautes-Vosges pour la mise en place d'un Programme Pluriannuel de Sensibilisation et d'Éducation à l'Environnement sur notre territoire ;
- **d'autoriser** le Président à signer cette convention et tout autre document se rapportant à ce programme, pendant la période allant jusqu'au terme de l'année scolaire 2014-2015.

**11. Délégations au Président** – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

11.1 Marchés et avenants : Liste des marchés conclus en 2011

ANNEE	N° DU MARCHÉ	OBJET	DATE	MONTANT € HT	ATTRIBUTAIRE	CP	RESPONSABLE
2011	A0004	Fourniture et livraison de composteurs bois	03/03/2011	19 160,00	Fabrique des Gavottes	39220	Stéphanie GROELL-KLING

11.2 Encaissement des indemnités de sinistres

Service	Lieu	Objet	Date	Coût	Remboursement
OM	Rue de la Goutelle à Fréland	Camion immatriculé 8239XX68 a glissé et a percuté 2 clôtures de particuliers	17/12/10	Colmar Diesel : 903,82€ RE-BOM : 1 111,44€	2 015,26€

## 12. Informations et divers

### 12.1 Signature du manuel d'autosurveillance de la STEP de Lapoutroie

Le Président indique qu'il a signé le nouveau manuel d'autosurveillance pour la station d'épuration de Lapoutroie et le réseau de collecte d'assainissement.

Ce document obligatoire inscrit notre engagement en tant qu'exploitant pour la surveillance, l'entretien, le suivi des performances du système d'assainissement. Il établit les protocoles techniques ainsi que les moyens mis en œuvre pour le bon fonctionnement du système et pour s'assurer des résultats.

Ce document sera transmis à l'Agence de l'Eau, la DDT (Service Eau et Milieux Aquatiques), le SATESE, et doit être mis à jour aussi souvent que nécessaire. Un exemplaire sera également sur le site de la station d'épuration.

*Les points mis à l'Ordre du Jour étant achevés, le Président demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite aborder un sujet particulier.*

*Mme GRASS souhaite apporter quelques informations aux membres du Conseil concernant la nouvelle construction rue des Tilleuls à Kaysersberg et dont le futur gestionnaire est Habitat de Haute Alsace. Il s'agit de 14 logements destinés aux personnes âgées et/ou à mobilité réduite. La livraison est prévue pour décembre 2011. Elle demande aux membres de diffuser l'information*

*Aucun Délégué ne souhaitant plus prendre la parole, il clôture la séance à 19h30.*

*Le Président remercie ensuite Mme TISSERAND d'avoir bien voulu organisé notre réunion dans sa Commune et lui passe la parole.*

*Mme TISSERAND indique que la Commune de Katzenthal est ravie de les accueillir. Elle enchaîne ensuite avec une brève présentation des projets et de la gestion financière de la Commune et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.*

**Numéros d'ordre des décisions prises lors de cette séance :**

<b>N° de décision</b>	<b>Domaine</b>	<b>Rubrique</b>	<b>Objet</b>
n° 015/2011-AG	Administration Générale	Modification OJ	Approbation de la modification de l'Ordre du Jour
n° 016/2011-AG	Administration Générale	PV approbation	Approbation du compte-rendu du Conseil de Communauté du 24 février 2011
n° 017/2011-FI	Finances	Budgets Primitifs	Approbation des Budgets Primitifs 2011 des services « Administration Générale », « Zones d'Activités de la Vallée » et « SPANC »
n° 018/2011-FI	Finances	Budgets Primitifs	Approbation du Budget Primitif 2011 du service « Ordures Ménagères »
n° 019/2011-FI	Finances	Budgets Primitifs	Approbation des Budgets Primitifs 2011 des services Assainissement « VIGNOBLE » et « FLLBO »
n° 020/2011-FI	Finances	Subventions	Centre Nautique : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour le financement des travaux liés à la mise en place du traitement à l'ozone de l'eau
n° 021/2011-DL	Développement local	Programme d'actions	Approbation du programme d'actions 2011 de la CCVK au titre de la charte intercommunale d'aménagement et de développement 2007-2012
n° 022/2011-CN	Centre Nautique	Tarifs	Tarifs : Mise en place de la gratuité lors des demandes de mise à disposition des équipements du Centre Nautique pour l'organisation d'événements destinés à collecter des fonds en vu d'un reversement à des organismes humanitaires, sociaux ou culturels
n° 023/2011-PR	Personnel	Stagiaires	Administration Générale : Remboursement des frais et versement d'indemnités à la stagiaire Mlle Aurélie HEISCH
n° 024/2011-PR	Personnel	Création poste saisonnier	Médiathèque : Création d'un poste saisonnier
n° 025/2011-AS	Assainissement	Taux participations communes	Service AKKS - Approbation des taux de participation des communes au remboursement de l'aide financière de l'Agence de l'Eau attribuée pour financer la part « viticole » des travaux effectués sur les bassins de rétention de Sigolsheim
n° 026/2011-AG	Administration Générale	Délégations de Service Public	Service Public d'accueil de la Petite Enfance et d'animation Jeunesse dans la Vallée : Validation du principe de recours à la DSP, autorisation d'engager la procédure de publicité et désignation des membres de la Commission spécialisée
n° 027/2011-AG	Administration Générale	Emploi	Mission Locale Haut-Rhin Nord Colmar - Guebwiller : Approbation de la convention 2011
n° 028/2011-AG	Administration Générale		Approbation de la Charte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges 2011-2023
n° 029/2011-AG	Administration Générale	Environnement	Programme de sensibilisation à l'environnement sur le territoire de la CCVK : Approbation de la convention avec le CPIE des Hautes Vosges

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes de la vallée de Kaysersberg  
de la séance du **31 mars 2011**

**Ordre du jour :**

**N° 015/2011-AG :** Approbation de la modification de l'Ordre du Jour – **Point ajouté**

**1. N° 016/2011-AG :** Approbation du compte-rendu du Conseil de Communauté du 24 février 2011

**2. Communication du Président**

2.1 Grand Pays de Colmar (GPC) : compte-rendu de la réunion du 11/03/2011

**3. Communication des représentants de la CCVK** aux syndicats auxquels adhère notre structure (SMALB - SMMVR – SITEUCE - SITDCE)

3.1 Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Lac Blanc (SMALB) : compte-rendu du Comité Syndical du 16/03/2011

**4. Rapports de Commissions et Groupes de Travail :** néant pour cette séance

**5. Finances**

5.1 **N° 017/2011-FI :** Approbation des Budgets Primitifs 2011 des services « Administration Générale », « Zones d'Activités de la Vallée » et « SPANC »

5.2 **N° 018/2011-FI :** Approbation du Budget Primitif 2011 du service « Ordures Ménagères »

5.3 **N° 019/2011-FI :** Approbation des Budgets Primitifs 2011 des services Assainissement « VIGNOBLE » et « FLLBO »

5.4 **N° 020/2011-FI :** Centre Nautique : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour le financement des travaux liés à la mise en place du traitement à l'ozone de l'eau

5.5 Service « Ordures Ménagères » : Service « Ordures Ménagères » : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour la mise en place de bornes Point d'Apport Volontaire d'Ordures Ménagères Résiduelles (PAV OMR) à Fréland – **Point retiré**

**6. N° 021/2011-DL :** Développement local : Approbation du programme d'actions 2011 de la CCVK au titre de la charte intercommunale d'aménagement et de développement 2007-2012

**7. Centre Nautique**

7.1 **N° 022/2011-CN :** Tarifs : Mise en place de la gratuité lors des demandes de mise à disposition des équipements du Centre Nautique pour l'organisation d'événements destinés à collecter des fonds en vu d'un reversement à des organismes humanitaires, sociaux ou culturels

**8. Personnel**

8.1 **N° 023/2011-PR :** Administration Générale : Remboursement des frais et versement d'indemnités à la stagiaire Mlle Aurélie HEISCH

8.2 **N° 024/2011-PR :** Médiathèque : Création d'un poste saisonnier – **Point ajouté**

**9. N° 025/2011-AS :** Assainissement : Service AKKS - Approbation des taux de participation des communes au remboursement de l'aide financière de l'Agence de l'Eau attribuée pour financer la part « viticole » des travaux effectués sur les bassins de rétention de Sigolsheim

**10. Administration Générale**

10.1 **N° 026/2011-AG :** Service Public d'accueil de la Petite Enfance et d'animation Jeunesse dans la Vallée : Validation du principe de recours à la DSP, autorisation d'engager la procédure de publicité et désignation des membres de la Commission spécialisée

10.2 **N° 027/2011-AG :** Mission Locale Haut-Rhin Nord Colmar - Guebwiller : Approbation de la convention 2011

10.3 **N° 028/2011-AG :** Approbation de la Charte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges 2011-2023

10.4 **N° 029/2011-AG :** Programme de sensibilisation à l'environnement sur le territoire de la CCVK : Approbation de la convention avec le CPIE des Hautes Vosges- traité lors des points relatifs à l'Administration Générale – **Point ajouté**

**11. Délégations au Président** – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

11.1 Marchés et avenants : Liste des marchés conclus en 2011

11.2 Encaissement des indemnités de sinistres

**12. Informations et divers**

12.1 Signature du manuel d'autosurveillance de la STEP de Lapoutroie

COMMUNES	DELEGUES	SIGNATURES	PROCURATION
<b>AMMERSCHWIHR</b>	M. Jean-Marie FRITSCH, Vice-président et Délégué titulaire		—
	M. François GRONDAHL, Délégué titulaire		—
<b>FRELAND</b>	M. Jean-Louis BARLIER, Délégué titulaire		—
	Mme Martine THOMANN, Déléguée titulaire		—
<b>KATZENTHAL</b>	Mme Nicole TISSERAND, Déléguée titulaire		—
	M. Jean-Jacques GRANDJEAN, Délégué titulaire		—
<b>KAYSERSBERG</b>	M. Henri STOLL, Vice-président et Délégué titulaire		—
	Mme Françoise GRASS, Déléguée titulaire		—
	M. Jean-Jacques RAUCH, Délégué titulaire	Absent et non représenté	/
	M. Guy BOOTZ, Délégué titulaire		—
<b>KIENTZHEIM</b>	M. Joseph FRITSCH, Délégué titulaire		—
	M. Jean-François MAUERER, Délégué titulaire		—
<b>LABAROCHE</b>	M. Bernard ANDRES, Délégué titulaire		—
	M. Henri WAWRETSCHKA, Vice-président et Délégué titulaire		—
<b>LAPOUTROIE</b>	M. Jean-Marie MULLER, Vice-président et Délégué titulaire		—
	M. Patrice PERRIN, Délégué titulaire		—
<b>LE BONHOMME</b>	M. Roger BLEU, Président et Délégué titulaire		—
	M. Jean-François BOTTINELLI, Délégué titulaire		—

<b>COMMUNES</b>	<b>DELEGUES</b>	<b>SIGNATURES</b>	<b>PROCURATION</b>
<b>ORBEY</b>	M. Guy JACQUEY, Délégué titulaire	Absent et non représenté	—
	M. Antoine BALTHAZARD, Vice-président et Délégué titulaire		—
	Mme Rose-Blanche DUPONT, Déléguée titulaire		—
	Mme Chantal OLRV, Déléguée titulaire	Absente et non représentée	/
<b>SIGOLSHEIM</b>	M. Thierry SPEITEL, Vice-président et Délégué titulaire	Absent et non représenté	/
	M. Michel FRITSCH, Délégué titulaire		—